

COORDINATION POUR LA DÉFENSE DU MARAIS POITEVIN



– Communiqué de presse –

31 mars 2015,

Marais Poitevin : un Établissement public inscrit dans la durée

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Marais Poitevin (EPMP) s'est réuni à Luçon le 31 mars. À cette occasion, François-Marie Pellerin, représentant de la Coordination pour la défense du Marais Poitevin, a interpellé la présidente du conseil, préfète de la région Poitou-Charentes, en lui faisant part de « vives inquiétudes » provoquées par différentes expressions publiques mettant en cause la pérennité de cet organisme et l'intérêt de son existence après la labellisation accordée au syndicat mixte du Parc naturel régional.

La Coordination pour la défense du Marais Poitevin se réjouit de la réponse apportée conjointement par la présidente du conseil d'administration et par la représentante du ministère de l'Écologie. L'inscription de l'EPMP dans la durée a été en effet clairement confirmée, ce qui se traduira par l'engagement prochain dans un contrat d'objectifs et de moyens. Il a également été réaffirmé que l'EPMP a notamment pour fonction de coordonner l'action des services déconcentrés de l'État ; une mission essentielle si l'on veut que « les mesures de gestion de l'eau et de la biodiversité soient homogènes en fonction du milieu, et non des limites administratives », ainsi que l'expliquait en 2009 à la tribune du Sénat la secrétaire d'État à l'Écologie du moment, M^{me} Chantal Jouanno, soulignant que la création de l'EPMP représentait, pour l'État, « la dernière chance d'être efficace sur ce dossier. »

La ré-affirmation de cette mission est assurément bienvenue alors que la mise en cohérence interrégionale des règles de gestion des prélèvements d'eau estivaux, pour l'essentiel à des fins d'irrigation, n'est toujours pas effective.

De plus, l'EPMP apparaît comme une structure d'autant plus nécessaire que des évolutions législatives en cours sont en train de rebattre les cartes des compétences et les périmètres d'action. Cela concerne, par exemple, la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations, ou encore la nouvelle programmation des mesures agro-environnementales, des thèmes où le moins que l'on puisse dire est que l'atteinte de la cohérence territoriale et interrégionale reste là encore un combat permanent.

Enfin, la création prochaine du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais a également été évoquée. L'EPMP ne peut pas rester en dehors du sujet, a-t-il été affirmé, ce qui devra se traduire par une capacité renforcée des deux organismes à travailler sur les interfaces entre les activités de la terre et le milieu marin.

Contacts : François-Marie Pellerin, 06 73 70 62 62
Yves le Quellec, 06 32 24 28 03

24, rue de l'Ouche, 79210 ARÇAIS ~ tél. 06 84 61 65 41 (messagerie)
Internet : www.marais-poitevin.org ~ e-mail : coord@marais-poitevin.org
Siège social : Maison des Associations, 12, rue Joseph-Cugnot, 79000 NIORT
Association agréée de protection de l'environnement fondée le 19 septembre 1991,
déclarée à la préfecture de Niort (n° W792000248).
Membre de FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT.
SIRET n° 501 194 831 00019 – APE 9499Z